## Au

## commencement, la clandestinité

Lesia Hendlesoria

Worszawa

Lamenhofa 20/3

is nasuj godaci pročbu
hockoy pris pandie nasu
o ojbulka it primir po
acid prychodni prosod o pris
acid prychodni prosod o pris
ana nam pacrak oddi
towych i o taskawa od
paridot ra co rejory sev.
leernul drijkujemy i sna
makim drijkujemy i sna
makim drijkujemy i sna
Hendeleso

Carte postale envoyée du ghetto de Varsovie par un cousin de Chil Kozlowski, futur membre du secrétariat national du MRAP. Il demande des nouvelles de la famille. Ils ne se reverront jamais.

le récent procès contre Maurice Papon, fonctionnaire du gouvernement de Vichy, jugé coupable de « complicité de crime contre l'humanité », a brutalement rappelé aux Français la collaboration de la France entre 1940, date de la capitulation, et 1944. On peut difficilement comprendre la politique du gouvernement de Vichy, la passivité de la majorité de la population française à l'égard des mesures antisémites et l'active complicité des collaborateurs dans la persécution et la déportation des juifs, si l'on ne se replace pas dans le contexte des années 30.

Depuis le XIX° siècle, la France est un pays d'immigration. Pays peu peuplé au regard des besoins en main d'œuvre de l'industrie, elle a fait appel aux migrants européens - Espagnols, Italiens, Belges, Allemands, Polonais - qui travaillent dans différentes branches du secteur industriel, l'industrie minière, le bâtiment, ainsi que dans l'agriculture et l'artisanat. Les manifestations de xénophobie jalonnent le XIX° siècle et le début du XX° siècle. Certaines sont extrêmement violentes : à Aigues Mortes en août 1893, une dizaine d'ouvriers italiens employés dans des salines sont lynchés par des ouvriers français qui leur reprochent de voler leur travail. Ces manifestations de xénophobie sont d'autant plus violentes en période de récession.

L'immigration n'a pas que des causes économiques. Depuis le début du XX° siècle, arrivent régulièrement des hommes et des femmes qui fuient les persécutions : des Arméniens après le génocide de 1915, des juifs d'Europe de l'Est victimes de massacres en Pologne, en Roumanie, en Russie, etc. dans les années 20 et 30, des Espagnols en 1939 à la suite de la victoire de l'armée de Franco sur la République espagnole.

Les années 30 en France sont marquées par une crise économique d'ampleur due à l'effondrement du système boursier américain en 1929. Très tôt, des mesures sont prises pour contrôler les étrangers. La loi du 10 août 1932 permet de refuser leur séjour sur des critères arbitraires. Dès lors, les contrôles, les refoulements et les expulsions se multiplient. Les hommes politiques et la presse

développent des campagnes racistes où les étrangers sont désignés à la vindicte populaire.

Les juifs d'Europe de l'Est sont estimés à 200 000 environ en 1936. Faibles numériquement, ils font l'objet de violentes attaques antisémites. La presse d'extrême droite, *Gringoire, L'Action Française* – mais pas uniquement elle car de nombreux journaux caressent la fibre raciste de leur lectorat –, ne se prive pas dans de nombreux articles et pamphlets de dénoncer une « invasion ». L'affaire Dreyfus n'est pas si éloignée que cela où les Français se divisaient entre dreyfusards et anti-dreyfusards!

Ces migrants sont très politisés, comme en témoignent l'existence de nombreuses associations, l'organisation en sections syndicales, des publications régulières comme *La Presse Nouvelle*.

Le bref épisode du Front Populaire influe peu sur la politique vis-à-vis des étrangers. A la veille de la Deuxième guerre mondiale, la xénophobie et l'antisémitisme en France sont virulents. Les lois et l'idéologie de Vichy viendront les conforter.

L'invasion de la France par l'armée allemande en mai 1940 et la déroute de l'armée française permettent au maréchal Pétain, devenu chef du gouvernement après la démission de Paul Reynaud le 16 juin, de signer un armistice sans conditions avec l'Allemagne à Rethondes le 22 juin 1940. Dans les clauses de l'armistice figure le partage de la France en plusieurs zones : seule la zone sud, zone non (encore) occupée par l'armée allemande, est sous autorité française.

Philippe Pétain se fait accorder les pleins pouvoirs par les Chambres le 10 juillet 1940 et fonde le 11 juillet l'« Etat français », qui sonne le glas de la III° République. Il jouit alors d'une grande popularité héritée de la guerre de 14-18. Proche des milieux d'extrême droite – notamment de la Cagoule –, ami du général Franco, cet homme va forger un Etat autoritaire de nature fasciste avec un programme politique, économique et social qu'il intitulera la « révolution nationale ». Il va mener une politique de collaboration résolue avec l'Allemagne nazie dont il accepte les vues : la soumission de la France dans une Europe sous

domination allemande, la lutte contre le communisme, etc.

Les mesures à l'égard des juifs sont parmi les premières prises par Vichy. Elles inaugurent une politique de persécution systématique. Elles devanceront même les demandes allemandes : de juin à décembre 1940, 46 décrets, lois et ordonnances calquent la législation antijuive de Vichy sur celle de l'Allemagne nazie. Deux hommes mettent en place cette politique : Xavier Vallat, premier commissaire aux affaires juives, et Louis Darquier de Pellepoix, qui lui succédera.

L'ensemble des lois édictées par Vichy vise à exclure totalement les juifs de la société française, tant au niveau économique que social. Les juifs sont chassés de la fonction publique ; ils n'ont plus le droit d'exercer de professions libérales ; ils sont dépossédés de leurs entreprises ; des numerus clausus sont institués dans les universités, etc. Ce dispositif s'accompagne d'une propagande antisémite întense relayée par les journaux, la radio, le cinéma, les discours politiques, des campagnes d'affichage,

des expositions. L'illusion d'une protection des autorités françaises se dissipe rapidement. Personne n'est épargné, pas plus les juifs français que les étrangers. A la demande des autorités allemandes, Vichy institue en novembre 1941 l'UGIF, l'Union Générale des Israélites de France, qui va servir de relais à la politique d'extermination. Sous couvert d'action caritative, l'UGIF répertorie tous ceux qui s'adressent à elle. Ils sont d'autant plus nombreux que les interdictions professionnelles ont précipité des milliers de gens dans la misère. L'UGIF gère des foyers d'accueil pour les enfants et administre les camps de concentration comme Drancy. La cécité des dirigeants de l'UGIF ira jusqu'à les précipiter dans les camps d'extermination.

Créé en septembre 1942 à l'initiative de résistants membres des Francs Tireurs et Partisans -Main d'Œuvre Immigrée (FTP-MOI), le Mouvement national contre le racisme, MNCR, est un mouvement dont la vocation est de réunir des résistants juifs et non-juifs pour des actions à caractère humanitaire : cacher des enfants qui risquent la déportation, organiser des évasions et le passage des frontières, fabriquer des faux-papiers... et obtenir de l'aide au delà des milieux juifs, notamment

parmi les milieux catholiques.

Le MNCR agit avec l'Union des juifs pour la résistance et l'entraide, l'UJRE, dont l'organe, Droit et Liberté, sera donné au MRAP à sa création. En août 1942, Charles Lederman, dirigeant de l'UJRE, obtient une rencontre avec l'archevêque de Toulouse, Monseigneur Saliège. Il l'informe de la répression contre les juifs, de la déportation, de l'extermination, du sort des enfants. Le cardinal aura le courage de faire parvenir dans les églises du

diocèse de Toulouse une lettre pastorale dénonçant les crimes commis et demandant aux catholiques

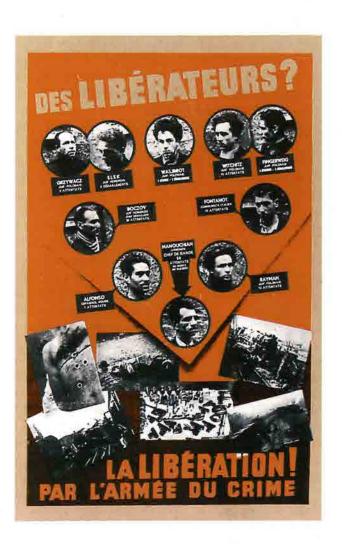
d'être solidaires des juifs.

Le MNCR imprime deux journaux clandestins, l'accuse en zone nord et Fraternité en zone sud. Dès octobre 1942, l'accuse publie des témoignages sur l'extermination massive des juifs déportés en Europe de l'Est. Il met en garde contre l'aveuglement de l'UGIF et exhorte les juifs à ne pas se laisser arrêter et à passer dans la clandestini-

Ces journaux incitent à la résistance, en informant par exemple sur le soulèvement du ghetto de Varsovie ou sur les combats en Union Soviétique.

A l'issue de la guerre, les animateurs du MNCR constituent avec d'autres militants l'Alliance Antiraciste. Mouvement éphémère, l'Alliance ne résistera pas aux divisions politiques.

C.A.



« L'affiche rouge » : apposée par les Allemands après l'arrestation du réseau FTP-MOI Manouchian.